

Les Congolais divisés entre pro et anti-restitution

Des biens culturels africains

Justin M. Ndandu²

Les Congolais sont unanimes sur le principe de la restitution des œuvres d'art « confisquées » lors des rafles de l'administration coloniale et par les missionnaires pendant l'époque coloniale. Seul motif de discord, le moment où ces œuvres doivent être restituées aux « ayants-droit » congolais. D'un côté celles et ceux qui veulent une restitution immédiate et sans conditions. Car ils(elles) estiment que ces œuvres ont été spoliées, arrachées de force par les « occupants. De l'autre côté, celles et ceux, minoritaires, qui politisent l'opération « restitution », car ils estiment que les conditions ne sont pas réunies pour une conservation adéquate et une protection optimale. Pour ces derniers, les tenants d'une restitution ultérieure, les autorités actuelles du pays qui ne respecteraient pas le patrimoine national seraient incapables dans l'état actuel du pays d'assurer une bonne conservation et une protection sûre de ces œuvres d'art, et pire, elles pourraient brader ce précieux patrimoine. Leur argument ? Les musées nationaux sont dans un état piteux et les œuvres d'art laissées à l'abandon, si elles ne sont pas carrément pillées et revendues sur les marchés internationaux. Dilemme.

Le débat sur la restitution des œuvres d'art africain aux Etats africains fait rage dans les cercles politiques, intellectuels, culturels et associatifs en Europe comme en Afrique. Les Africains, les cercles intellectuels particulièrement, semblent majoritairement favorables à la restitution. Les ayants-droit congolais, eux, donnent l'impression de vouloir une chose et son contraire à la fois : pro et anti-restitution « s'affrontent ». Les pro-restitution des œuvres d'art confisquées pendant l'époque coloniale sont catégoriques : les Européens se sont accaparé de ces œuvres, des biens d'autrui, par la ruse et la force. Ils doivent donc les restituer aux ayants-droit, et cela ne se discute pas. Un professeur de l'Institut national des arts ne cache pas sa colère : « Vous vous imagez ! Plus de deux cent mille statuettes et toutes sortes d'objets arrachés aux propriétaires sous des prétextes fallacieux ». « Il n'y a même pas à discuter si oui ou non ils doivent nous rendre nos œuvres, ni sur les modalités, car ils nous les ont arrachées par la force, en prétextant que c'était des objets sataniques », s'est

1 Bamko-Cran est une association mixte dirigée par des femmes afrodescendantes vivant en Belgique. Elles abordent des sujets liés au genre et au racisme. Plus d'informations sur www.bamko.org

2 Journaliste indépendant, membre de Bamko asbl.

enflammée une descendante d'une famille des chefs coutumiers de l'ex-province de Bandundu lors qu'on lui a posé la question de restitution et le débat auquel cette problématique a donné lieu.

Cette opinion, beaucoup de compatriotes de Lumumba la partagent : ils sont choqués que les Européens refusent de restituer des biens, disent-ils, volés. Ils ne comprennent pas non plus que ces derniers puissent poser des conditions au cas où ils restitueraient les œuvres d'art africain arrachées aux propriétaires pendant la colonisation. « Peut-on inverser les rôles et s'imaginer un moment que ce soient des peuples non-blancs qui avaient fait cela aux Européens ? », répétaient souvent les Congolaises et Congolais interrogé(e)s au hasard dans les rues de Kinshasa. « Depuis la nuit des temps, ils ont raison sur tout, ils décident de tout et imposent leur volonté au reste du monde. C'est honteux pour des donneurs de leçons de morale », entendait-on souvent de la plupart des interviewé(e)s. Une autre descendante des chefs coutumiers témoigne : « Dans notre contrée dans la province de Bandundu regroupant des centaines de villages sous l'autorité de nos chefs coutumiers, tout avait été raflé particulièrement par les missionnaires catholiques sous prétexte que c'étaient des objets sataniques. Les œuvres d'art qui ont échappé à la razzia étaient cachées dans la brousse ou dans la forêt par les propriétaires ».

Mais elle s'étonne que des œuvres dites maléfiques soient toujours gardées dans des musées en Occident : elle croyait qu'elles avaient été détruites. Beaucoup de gens interrogés dans différents milieux politique, intellectuel, associatif ou culturel sont de son avis et s'interrogent sur les motivations religieuses qui faisaient passer ces œuvres pour sataniques. Quelle n'est pas, en outre, la surprise des moins informé(e)s d'apprendre que ces œuvres dites sataniques sont gardées dans des musées. Et pire, grâce aux visiteurs de ces musées, elles rapportent des millions d'euros ou de dollars aux ex-métropoles et empires coloniaux. « N'est-ce pas curieux que des œuvres « inspirées » par le diable sont pratiquement gardées dans ce que je pourrais appeler « bunkers » alors qu'elles devaient naturellement être détruites ou brûlées, comme le prétendaient les missionnaires ? », a ironisé un professeur de l'université de Kinshasa. Et de trancher sans nuances : « C'est la grande arnaque du XXème siècle ».

En outre, les arguments des Occidentaux selon lesquels ils doutent de la capacité des pays africains de bien conserver ces œuvres et craindraient qu'elles soient pillées et revendues sur les marchés internationaux, laissent de marbre la plupart de nos interlocuteurs pro-restitution : « C'est curieux que le voleur dicte au propriétaire ce que ce dernier doit faire de son bien ou comment le protéger », rétorquaient souvent en chœur ces derniers. « Qui sont-ils pour nous dire ce que nous avons à faire de nos biens ? Nous n'avons pas des comptes à leur rendre, nous en ferons ce que nous voudrons », martelait la descendante de la famille des chefs coutumiers qui en veut apparemment aux Européens, -elle parle des Blancs-, pour avoir sabordé le pouvoir coutumier de ses oncles à cause de leur refus de laisser évangéliser leurs « sujets ».

« Les autorités seront les premières à les piller et à les revendre aux Occidentaux »

Un autre son de cloche venu souvent de celles et ceux qui se disent de l'opposition politique est à contre-courant de l'opinion de la frange apparemment majoritaire. Ces anti-restitution ne voient pas, pour le moment au moins, le bien-fondé de la restitution des œuvres d'art aux Etats, disent-ils, mal gouvernés dont « certains seraient pratiquement en faillite ». « La

plupart des dirigeants de nos Etats bannanières ont instauré une gestion patrimoniale de l'Etat ; ils confondent les biens de l'Etat avec leurs biens privés. Ces œuvres d'art risquent de devenir leurs propriétés privées et revendues sur les marchés internationaux par leurs agents », dénonce un cadre d'un parti de l'opposition. Et il justifie sa crainte : « Que respectent-ils ? Voyez comment ils ont bradé nos minerais ! Où vont les colossales retombées de l'exploitation de nos minerais sinon en Occident et dans les poches de nos dirigeants ? Qu'est-ce qui les empêcherait de s'approprier les œuvres d'art au cas où on nous les restitue ? ».

D'autres anti-restitution estiment que culturellement, le pays n'est pas assez équipé ni outillé pour pouvoir conserver les œuvres d'art dans des conditions optimales. Il n'est pas non plus capable, pour le moment, de bien les protéger, estiment-ils. Il suffit, disent-ils, de voir l'état dans lequel se trouvent les musées nationaux : des locaux vétustes jamais entretenus, des œuvres d'art abandonnées vaille que vaille et poussiéreuses, manque de budget d'entretien pour aider à bien conserver ce précieux patrimoine national, disparition d'œuvres d'art, etc. « Les Coréens sont en train de construire le Musée national à côté du Palais du peuple, là n'est pas le problème. Mais comme les autres bâtisses de la République, on fera semblant d'en prendre soin la première année, et quelque temps plus tard il (musée) sera laissé à l'abandon. Le Palais du peuple, siège du Parlement, est un exemple éloquent : pendant longtemps les constructeurs chinois en avaient pris soin. Dès la fin du contrat, tout s'est dégradé en un temps record », déplore un député de l'Opposition. Cependant, il estime que, tout en adhérant au principe de restitution des œuvres d'art africain car « c'est notre patrimoine et personne n'a le droit de nous exproprier, le moment n'est cependant pas venu pour les Congolais pour assumer cette lourde responsabilité ».

In fine, pro et anti-restitution sont au moins d'accord sur le principe de restitution car ils estiment que ces œuvres d'art constituent le patrimoine inaliénable de leurs ancêtres extorquées par la force par les « occupants ». Elles doivent donc être restituées sans autre forme de procès. La seule divergence se situe sur le moment de le faire : les anti-restitution, souvent des opposant(e)s au pouvoir, invoquent les conditions de conservation inappropriées et le risque que ces œuvres d'art, une fois restituées, se retrouvent à la merci des pilleurs. Dans l'immédiat, ils doutent en effet de la capacité du pays, -mais en réalité, du pouvoir auquel ils(elles) s'opposent-, à bien conserver et à protéger ce riche patrimoine de leurs ancêtres. Les pro-restitution immédiate, les plus nombreux apparemment, sont catégoriques : les Occidentaux n'ont pas des conditions à poser et ce que les ayants-droit feront de ces œuvres ne regarde qu'eux.

Pour citer cet article : Ndandu J. M. (octobre 2018) « Restitution des œuvres d'art africain : les Congolais divisés entre pro et anti-restitution », In Justin M. Ndandu et Sarah Demart, <i>Dossier Restitution des trésors coloniaux Africains</i> , Analyse n° 18, Edt. Kwandika de Bamko- Cran asbl, Bruxelles.
--